



Ministère de la Santé, du Bien-être et des Sports
La Haye, le 3 avril 2020

Madame, Monsieur,

Vous entrez sur le territoire néerlandais après un séjour dans une région fortement touchée par l'infection au coronavirus.

Si vous avez l'intention de rester aux Pays-Bas, nous vous prions de lire attentivement les présentes informations.

Le gouvernement néerlandais vous demande instamment de suivre les consignes ci-dessous afin d'éviter de propager le coronavirus après avoir rejoint votre domicile ou votre lieu de destination.

Quarantaine au domicile

Dès votre arrivée à destination aux Pays-Bas, vous devez vous placer en quarantaine, ce qui signifie que vous ne devez pas quitter votre domicile ou le logement où vous séjournez pendant 14 jours.

Vous devez également limiter les contacts avec les personnes vivant sous le même toit et bannir tout contact physique avec des tiers.

La quarantaine ne s'achève qu'après 14 jours révolus et 24 heures sans symptômes.

Les gestes à adopter

Comme chacun aux Pays-Bas, vous devez adopter les bons gestes d'hygiène ainsi que la distanciation sociale.

Lavez-vous régulièrement les mains, éternuez dans votre coude et utilisez des mouchoirs en papier à usage unique.

Même à l'issue de votre période de quarantaine, quittez le moins possible votre domicile. Lors de vos déplacements à l'extérieur, restez à une distance d'1,50 mètre des autres.

En cas de symptômes, restez chez vous.

Symptômes du COVID-19

La maladie provoquée par le nouveau coronavirus est le COVID-19. Les symptômes les plus courants en sont la toux, la congestion ou les écoulements nasaux, les éternuements, les maux de gorges, l'essoufflement et la fièvre.

Si vous présentez l'un de ces symptômes, restez chez vous et reposez-vous.

Attention : si vos symptômes s'aggravent (élévation de la température au-delà de 38°C et difficulté à respirer) et que vous avez besoin d'un médecin, prenez contact avec votre généraliste par téléphone.

Ne vous rendez surtout pas à son cabinet ni à celui du médecin de garde.

Informations complémentaires

Vous trouverez en annexe au présent courrier les fiches d'information suivantes :

- Les mesures de lutte contre le coronavirus : description des principales mesures en vigueur aux Pays-Bas ;
- Les bons gestes d'hygiène.

Pour en savoir plus sur l'action des Pays-Bas contre la propagation du coronavirus et la réponse aux questions les plus fréquentes, consultez la page

<https://www.government.nl/topics/coronavirus-covid-19> (en anglais).

Je compte sur votre collaboration, dans votre propre intérêt et celui de tous, car c'est ensemble que nous surmonterons la pandémie.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Hugo de Jonge
Ministre de la Santé, du Bien-être et des Sports

AVT20/IW130827